

Sous-groupe de travail sur la zone tampon
Vaudreuil au-delà de 2022 de Rio Tinto

COMPTE RENDU
RENCONTRE #5

RÉALISÉ PAR



28 février 2019

Table des matières

1	Mot de bienvenue	3
2	Validation de l'ordre du jour	3
3	Validation du compte rendu.....	3
4	Suivi du processus d'appel d'offres	4
5	Présentation de la proposition et échanges avec les soumissionnaires	4
6	Plan de travail.....	6
7	Varia.....	6
8	Prochaine rencontre.....	7
9	Fin de la rencontre.....	7

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des présences	8
Annexe 2 : Ordre du jour	10
Annexe 3 : Présentation de la rencontre du 28 février 2019.....	Erreur ! Signet non défini.

1 MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis-Michel Tremblay, facilitateur de la séance, souhaite la bienvenue à tous.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Louis-Michel Tremblay présente la proposition d'ordre du jour. Les membres valident l'ordre du jour.

La liste des présences figure en annexe 1 et l'ordre du jour est en annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU

Monsieur Louis-Michel Tremblay vérifie s'il y a des commentaires relativement au compte rendu de la rencontre du 28 mai 2018.

Actions de suivi

Monsieur Louis-Michel Tremblay présente les actions de suivi prévues dans le compte rendu.

Actions de suivi Rencontre 28 mai 2018	Responsable	Suivis
Tenir informer les membres par courriel de l'avancement du processus d'appel d'offres	TES	Réalisé
Inviter M. François Bégin à représenter le sous-groupe de travail lors de la rencontre avec les soumissionnaires	TES	Participation aux rencontres avec les soumissionnaires et tenu informé au cours de la révision de la proposition
Envoyer la grille d'évaluation à tous les membres en prévision de la prochaine rencontre.	TES	Non nécessaire
Évaluer la possibilité d'ajouter une déclaration relative à l'indépendance dans le devis d'appel d'offres.	RT	Réalisé
Informers les membres par courriel ou par conférence téléphonique pour partager la planification des études, des investigations et du reboisement prévu pour l'été et l'automne 2018.	TES	Réalisé
Communiquer les hauteurs des digues pour la phase 2 du projet	RT	Une digue sera utilisée pour retenir les résidus de bauxite asséchés. Selon les études actuelles, la hauteur maximale de la digue serait de 22 m. Celle du bassin de rétention des eaux serait approximativement de 11 m (hauteur maximale).

Actions de suivi complémentaires

Actions de suivi	Échéancier
Des participants demandent une précision sur le niveau de référence pour la digue : d'où part la pente de la montagne de résidus de bauxite, au bas ou au sommet de la digue?	M. Guillaume Tremblay (Rio Tinto) réfère à l'étude d'impact de 2015. Rio Tinto reviendra avec une réponse plus détaillée.

4 SUIVI DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

M. Louis-Michel Tremblay fait un rapide retour sur l'état de la situation. Il rappelle les étapes complétées dans le processus d'appel d'offres. Trois soumissionnaires avaient indiqué leur intérêt, mais seulement deux firmes se sont présentées à la rencontre et ont finalement décidé de faire une soumission conjointe. Après la soumission faite en décembre 2018, une révision du mandat et du budget a été faite afin de refléter le besoin exprimé dans le devis d'avoir un plan préliminaire. À la lumière des commentaires émis, la proposition a été ajustée.

M. Louis-Michel Tremblay rappelle les trois attentes pour le mandat et les paramètres à respecter tel qu'énoncés dans le devis.

Questions	Réponses
Des précisions sur la proposition conjointe sont demandées.	M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, précise que chacune des firmes apporte des compétences distinctes à l'offre. Mme Hélène Pinard (Rio Tinto) indique que les attentes par rapport au mandat ont été précisées. La soumission reçue était excellente. Cependant, elle proposait l'élaboration d'un plan final plutôt que préliminaire. Le projet de phase 2 est à l'étape d'ordre de grandeur pour raffiner l'ingénierie finale. L'objectif à cette étape est de trouver les consensus pour le plan préliminaire d'aménagement. Ce qui a été convenu avec la firme, c'est qu'il s'agit d'un premier mandat. Un plan final devra être produit lorsque la phase 2 ira en faisabilité et l'autorisation monétaire.
Un membre du sous-groupe demande une précision sur les expressions « zones tampons » et ceinture verte.	M. Louis-Michel Tremblay clarifie que la zone tampon réfère à la Phase 2 du projet Vaudreuil2022 et que la ceinture verte est pour l'ensemble du Complexe Jonquière.

5 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION ET ÉCHANGES AVEC LES SOUMISSIONNAIRES

M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, explique que la proposition conjointe originale fournie par les deux firmes était un plan d'aménagement détaillé pour la zone tampon du boisé Panoramique. Rio Tinto a clarifié que tous les éléments n'étaient pas en place pour finaliser le plan d'aménagement détaillé à ce

moment. Les firmes procéderont donc conjointement à l'élaboration d'un plan préliminaire d'aménagement en utilisant les informations disponibles grâce notamment à l'étude d'impacts. Plusieurs composantes sont à considérer : usages actuels, voisins, atténuation des impacts, etc. L'objectif de travail est de proposer un plan préliminaire pour le boisé Panoramique qui permettra les usages tout en limitant les nuisances sur le voisinage. De plus, le travail prendra en considération l'idée de ceinture verte autour du Complexe Jonquière en répertoriant sur une carte les fonctions et usages des espaces verts autour des installations de Rio Tinto. Dans une approche de planification concertée, les deux firmes ont pour mandat de travailler avec le sous-groupe pour concevoir les aménagements. M. Bouchard travaillera avec Mme Élane Bougie (Nutshimit Nippour) et un architecte de paysage de son cabinet.

Questions	Réponses
Est- ce que le périmètre de forêt qui sera touché est connu?	Mme Hélène Pinard (Rio Tinto) confirme que le périmètre touché est connu, mais que l'aménagement du site sera étalé dans le temps, en fonction des besoins industriels. Le plan préliminaire d'aménagement est produit dans ce contexte.
Comment est envisagée la préservation des écosystèmes?	M. Jean-Yves Bouchard souligne l'expertise de Nutshimit Nippour dans le domaine. Les aménagistes doivent maintenir la connectivité environnementale. Il s'agit d'une préoccupation constante dans leur travail.
Comment l'aménagement du boulevard Saguenay et le plan directeur seront-ils intégrés?	M. Jean-Yves Bouchard mentionne que le plan préliminaire tiendra compte des initiatives projetées comme celle du boulevard Saguenay.
Est-ce que les budgets sont connus?	Mme Hélène Pinard indique que le budget pour la réalisation des aménagements n'est pas connu. Le plan préliminaire permettra une première évaluation budgétaire.
Qu'en est-il du statut de conservation?	M. Louis-Michel Tremblay réitère que le sous-groupe de travail a un rôle de recommandation sur les enjeux qui les préoccupent. M. Jean-Yves Bouchard mentionne qu'une volonté de pérennité est présente et qu'il existe une variété de moyens de protéger les territoires.

Suivant la présentation, le sous-groupe discute à huis clos. Les membres questionnent la portée de l'étude. Pour clarifier, M. Louis-Michel Tremblay explique que cette proposition comporte un premier livrable qui est une carte pour la zone tampon du boisé Panoramique et deuxième livrable qui présentera une vue d'ensemble pour la ceinture verte autour du Complexe Jonquière.

Après discussion et abstention des représentants du Comité Vaudreuil Durable, les membres du sous-groupe acceptent la proposition conjointe pour l'élaboration d'un plan préliminaire d'aménagement.

6 PLAN DE TRAVAIL

M. Louis-Michel Tremblay présente le plan de travail prévu selon la proposition conjointe. La prochaine rencontre (la sixième) du sous-groupe de travail consistera en une séance d'idéation pour la cohabitation harmonieuse dans la zone tampon du boisé Panoramique. La rencontre 7 portera sur la bonification et un atelier d'intégration visuelle pour la zone tampon du boisé Panoramique. Quant à elle, la rencontre 8 se concentrera sur la validation de la notion ceinture verte autour du Complexe Jonquière.

Questions	Réponses
Est-ce que Rio Tinto pourrait considérer l'acquisition de terrains additionnels pour concrétiser le plan d'aménagement?	Mme Hélène Pinard (Rio Tinto) explique que le mandat touche les propriétés actuelles de Rio Tinto et que le budget demeure un facteur à considérer. M. Louis-Michel Tremblay confirme que le sous-groupe peut recommander l'acquisition de terrains si cela permettait de réaliser la vision du sous-groupe.

Actions de suivi	Échéancier
Afin de faciliter l'identification des secteurs, nous adopterons dorénavant ces vocables : « zone tampon du boisé Panoramique » et « ceinture verte du complexe Jonquière ».	Immédiatement.

7 VARIA

Présentation de la carte des concepts de « zone tampon »

M. Louis-Michel Tremblay présente une carte qui montre la superposition du Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) de la Ville et de la zone tampon du boisé Panoramique tel que proposé par Rio Tinto dans le certificat d'autorisation (CA) pour la Phase 2. Rio Tinto confirme sa volonté d'aménager tous ses terrains compris dans le boisé Panoramique.

Site Internet

M. Louis-Michel Tremblay informe les membres qu'un site revampé a été mis en ligne pour toute la documentation des consultations. L'adresse est le consultationsvaudreuil.com.

Questions	Réponses
Comment Rio Tinto peut-elle prétendre protéger des terrains qui ne lui appartiennent pas, mais qui sont situés dans la bande de 500m en périphérie du site?	Mme Hélène Pinard (Rio Tinto) explique que c'est l'entreprise qui a indiqué dans sa demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) qu'elle souhaitait conserver une distance de 500m entre le chemin périphérique du site de résidus et la plus proche maison présente en 2015. M. Deniset (Ville de Saguenay) confirme que la Ville prévoit un aménagement boisé pour cette bande.
Les participants soulèvent des questions au sujet des divers zonages compris dans le secteur.	M. Jean-Yves Bouchard explique que les zonages seront étudiés dans le processus que nous entreprenons.
Qu'advient-il de la ligne électrique qui traverse le site?	Les membres du groupe sont invités à se référer au compte-rendu de la dernière rencontre pour les détails du déplacement de la ligne électrique.

Actions de suivi	Échéancier
La carte de superposition sera envoyée aux membres du sous-groupe.	Mars 2019

8 PROCHAINE RENCONTRE

Un doodle sera envoyé dans les prochaines semaines pour planifier une rencontre avant la mi-avril.

9 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres avant la prochaine rencontre ainsi que la présentation. Monsieur Louis-Michel Tremblay remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de soirée. La rencontre se termine à 17h50.

Production du compte rendu

Nathalie Villeneuve, Transfert Environnement et Société
Chargée de projet